

PLATEFORME ÉLECTORALE **ÉLECTIONS 2014**

Une société juste pour mieux vivre ensemble

POUR ÉGALISER LES CHANCES

1.1 Fiscalité

MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉGALITAIRE

1.2 Services à la petite enfance

1.3 Soutien au revenu des familles

1.4 Éducation accessible et gratuite

1.5 Réussite éducative

1.6 Soutien accru à l'école publique

1.7 Missions des cégeps et universités

1.8 Qualité de la formation à l'université

1.9 Soins de santé et services sociaux

1.10 Médicaments

1.11 Transport collectif gratuit en 10 ans

1.12 Salaire minimum

1.13 Égalité en emploi

1.14 Droits syndicaux

1.15 Normes du travail - Congés .1.16 Normes du travail – Non à la précarité

1.17 Régime de retraite public et universel

1.18 Revenu minimum garanti

1.19 Logement

1.20 Politique en itinérance

1.21 Soutien aux femmes autochtones

1.22 Intégration des personnes immigrantes

1.23 Droits des travailleurs étrangers temporaires

1.24 Soutien au secteur communautaire

1.25 Création et production culturelles

1.26 Culture numérique

Décider pour nous-mêmes

SOUVERAINETÉ

2.1 Assemblée constituante

2.2 Droits des peuples autochtones

2.3 Québec dans le monde

2.4 Travailler pour la paix

2.5 Langue française

DÉMOCRATIE

2.6 Réforme électorale

2.7 Pouvoirs et responsabilités des municipalités et des régions

2.8 Gestion des cégeps et des universités

2.9 Information ouverte et accessible

LEVIERS DE L'ÉTAT

2.10 Institutions financières d'État

2.11 Création d'un pôle bancaire public

2.12 Outils en matière d'énergie, de climat et de transports

2.13 Contrats publics

2.14 Surveillance et contrôle de l'activité policière

Une économie au service du bien commun

UNE ÉCONOMIE SELON NOS VALEURS

3.1 Énergie et climat

3.2 Transports

3.3 Souveraineté alimentaire

3.4 Terres agricoles, occupation du territoire et ruralité

3.5 Relève et innovation

3.6 Développement régional

3.7 Ressources naturelles

3.8 Relations économiques internationales

3.9 Choix solidaires en économie

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

3.10 Biodiversité

3.11 Droit à l'eau

3.12 Gestion du territoire

INTRODUCTION

Québec solidaire vise la justice sociale, l'égalité, le pluralisme et la souveraineté. Il est féministe, écologiste, démocrate, altermondialiste. Ces orientations votées par les membres sont détaillées dans la [Déclaration de principes](#). Elles guident tout le travail du parti et inspirent la présente plateforme.

Québec solidaire propose :

- **Un Québec juste**
une société basée sur l'égalité des chances, sur la recherche du bien commun.
- **Un Québec libre**
une société où la population a tous les moyens de décider librement pour elle-même.
- **Un Québec vert**
une économie qui respecte l'environnement, une économie au service des gens.

ENGAGEMENTS

POUR L'AMOUR
D'UN QUÉBEC JUSTE



Dans les sociétés plus égalitaires, les gens sont plus heureux. Or, au Québec, il y a de plus en plus d'inégalités sociales. Ces inégalités nuisent à tout le monde, riches comme pauvres. Loin d'être naturelles, ces inégalités viennent de nos choix de société.

Pour bâtir une société plus juste, Québec solidaire propose des politiques et des services qui réduisent les inégalités et nous permettent de mieux vivre ensemble.

Pour égaliser les chances

1.1 FISCALITÉ

Pour rétablir un système d'impôt plus juste, Québec solidaire :

- a. ajoutera des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu;
- b. appliquera ces paliers à tous les types de revenus, sauf certaines exceptions;
- c. révisera l'impôt des entreprises pour qu'elles paient leur part du financement de l'État;
- d. rendra les aides fiscales conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire;
- e. combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale;
- f. rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;
- g. établira, pour les municipalités, un nouveau régime fiscal qui les rendra moins dépendantes des taxes foncières et leur permettra de générer plus de revenus autonomes.

Mesures pour une société plus égalitaire

1.2 SERVICES À LA PETITE ENFANCE

Pour répondre aux besoins des différentes familles et des divers milieux, Québec solidaire :

- a. évaluera les besoins de garde dans chaque région;
- b. créera toutes les places requises en Centre de la petite enfance (CPE);
- c. donnera aux CPE les budgets nécessaires;
- d. mettra en place une commission itinérante sur la petite enfance;
- e. retirera progressivement le financement des garderies à but lucratif;
- f. permettra aux garderies à but lucratif de se transformer en CPE;
- g. révisera les règlements et les règles de financement pour :
 - tenir compte des réalités diverses,
 - soutenir l'innovation dans les communautés,
 - développer divers modes de garde.

1.3 SOUTIEN AU REVENU DES FAMILLES

Pour fournir aux familles un revenu suffisant, Québec solidaire assurera :

- a. un régime universel d'allocations familiales;
- b. des prestations pour les familles à faible revenu ou à besoins particuliers;

c. une assurance parentale élargie pour inclure les personnes actuellement exclues;

d. et exclura les pensions alimentaires pour enfants des revenus considérés dans le calcul de diverses formes d'aide financière.

1.4 ÉDUCATION ACCESSIBLE ET GRATUITE

Pour assurer à toute la population une éducation accessible et gratuite, Québec solidaire :

- a. éliminera tous les frais facturés pour la fréquentation d'une école publique, d'un collège ou d'une université en vue d'atteindre la pleine gratuité en 5 ans;
- b. améliorera les ressources des écoles en milieux défavorisés;
- c. développera des activités parascolaires gratuites dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques;
- d. améliorera le système d'aide financière aux études.

1.5 RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Pour lutter contre les inégalités et le décrochage et pour rendre l'école publique attrayante pour tous et toutes, Québec solidaire :

- a. encouragera les projets pédagogiques élaborés démocratiquement par les communautés et ouverts à tous les élèves;
- b. réduira le nombre d'élèves par classe et augmentera les services aux élèves;
- c. aidera la famille, l'école et le milieu communautaire à réaliser ensemble des projets :

- pour la persévérance scolaire,
- contre l'intimidation et la violence;

d. organisera et financera un plan national d'alphabétisation avec les écoles et le milieu communautaire;

e. offrira une aide financière et professionnelle aux jeunes et aux adultes qui retournent aux études;

f. améliorera le soutien au personnel enseignant et non-enseignant.

1.6 SOUTIEN ACCRU À L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'école publique doit être valorisée parce qu'elle permet aux jeunes de milieux différents d'apprendre à vivre ensemble et de développer leurs talents.

Pour aider l'école publique à remplir cette mission, Québec solidaire :

a. transférera au réseau public, d'ici 2020, les subventions données aux écoles privées et permettra à ces écoles de s'intégrer au réseau public avec leur personnel;

b. adoptera un plan national pour rénover et entretenir les écoles publiques en accordant la priorité à la santé et à la sécurité du personnel et des élèves.

1.7 MISSIONS DES CÉGEPS ET UNIVERSITÉS

Pour soutenir les cégeps et les universités dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, Québec solidaire :

a. améliorera les services aux étudiant-es et les ressources des bibliothèques;

b. embauchera au moins 1 000 professeur-es d'université;

c. améliorera le statut et les conditions de travail des chargé-es de cours;

d. réinvestira dans les fonds de recherche du Québec.

1.8 QUALITÉ DE LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

Pour assurer une formation de qualité partout au Québec, Québec solidaire :

a. révisera la grille de financement des universités pour tenir compte d'aspects comme l'accessibilité et le type d'activités;

b. soutiendra l'Université du Québec pour améliorer les services dans les régions éloignées, quand les besoins le justifient;

c. mettra en place une Commission consultative des universités pour :

- examiner l'offre de formation universitaire,
- faire des recommandations pour corriger les inégalités entre régions et pour éviter les dédoublements ou la compétition induite entre établissements.

1.9 SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Pour améliorer la santé de toutes et tous et pour réduire les inégalités en santé,

Québec solidaire garantira des soins de santé et des services sociaux publics, universels, gratuits, de qualité et de proximité, 24 heures sur 24, grâce à :

a. un réseau complet de cliniques multidisciplinaires comprenant les CLSC renforcés;

b. un soutien à domicile élargi;

c. un médecin de famille pour chaque personne;

d. une sage-femme pour les femmes qui le désirent;

e. des mesures concrètes pour mettre fin à la privatisation dans le système (p. ex. cesser le recours aux agences privées pour assurer les services, éliminer les frais accessoires).

1.10 MÉDICAMENTS

Québec solidaire limitera le coût des médicaments et les rendra accessibles à tout le monde grâce à :

a. une assurance-médicaments publique et universelle;

b. Pharma-Québec, un pôle public d'achat et de production de médicaments.

1.11 TRANSPORT COLLECTIF GRATUIT EN 10 ANS

Pour faciliter le transport des personnes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, Québec solidaire développera :

a. un plan pour augmenter et électrifier le transport collectif et pour le rendre gratuit en 10 ans;

b. des solutions alternatives pour le transport des personnes dans les régions moins peuplées.

(voir aussi 3.1, 3.2)

1.12 SALAIRE MINIMUM

Québec solidaire augmentera le salaire minimum pour qu'il corresponde au seuil de faible revenu.

1.13 ÉGALITÉ EN EMPLOI

Pour combattre la discrimination en emploi, Québec solidaire :

a. resserrera les normes afin d'interdire toute disparité fondée sur le statut d'emploi;

b. renforcera la Loi sur l'équité salariale et étendra son application à tous les milieux de travail;

c. adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

1.14 DROITS SYNDICAUX

Québec solidaire garantira l'exercice des droits syndicaux, et à cet effet :

a. permettra l'accréditation multipatronale;

b. renforcera la loi anti-briseurs de grève;

c. interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage.

1.15 NORMES DU TRAVAIL - CONGÉS

Québec solidaire révisera la Loi sur les normes du travail pour assurer à tous les travailleurs et travailleuses :

- a. des vacances annuelles payées plus longues;
- b. une demi-journée de maladie payée par mois;
- c. deux jours de congé sans solde personnels par année;
- d. deux congés payés de plus pour la Journée internationale des femmes (8 mars) et la Journée internationale des travailleuses et travailleurs (1er mai);
- e. cinq congés payés pour responsabilité familiale sur les 10 journées prévues par la Loi.

1.16 NORMES DU TRAVAIL – NON À LA PRÉCARITÉ

Québec solidaire combattra le travail précaire en modifiant la Loi sur les normes du travail pour :

- a. élargir la définition de salarié-e;
- b. établir une présomption simple de salariat;
- c. rendre obligatoire le versement d'une indemnité de licenciement;
- d. rendre obligatoire l'affichage sur les lieux de travail des droits et des protections prévus dans la Loi sur les normes de travail;
- e. éliminer le droit pour l'employeur d'exiger des heures supplémentaires;
- f. accorder aux salarié-es le droit de cesser le travail durant
 - la période de repas,
 - une pause santé payée de 15 minutes par 3 heures de travail.

1.17 RÉGIME DE RETRAITE PUBLIC ET UNIVERSEL

Québec solidaire fera du Régime des rentes du Québec un régime de retraite public et universel.

- a. Ce régime couvrira le travail

autonome et le travail invisible effectué principalement par les femmes.

- b. Le financement sera assuré par les employeurs, l'État et les travailleuses et travailleurs.
- c. Ces derniers occuperont au moins 50 % des sièges à l'instance décisionnelle du régime.
- d. Les rentes seront prédéterminées et indexées au coût de la vie.

1.18 REVENU MINIMUM GARANTI

Pour éliminer la pauvreté, Québec solidaire remplacera l'aide sociale par un revenu minimum garanti (RMG). Ce revenu attribué à toutes les personnes admissibles, quelle que soit leur situation,

- a. sera d'abord fixé à 12 600 \$ et augmentera peu à peu par la suite;
- b. comblera la différence entre les revenus d'une personne et 12 600 \$;
- c. sera versé sur une base individuelle aux personnes de 18 ans et plus;
- d. au début, les étudiant-es ne recevront pas le RMG, mais, par la suite, il remplacera aussi l'aide financière aux études.

1.19 LOGEMENT

Pour assurer à tous et toutes l'accès à un logement, Québec solidaire :

- a. réalisera la construction écologique de 50 000 logements sociaux pour toutes les catégories de la population;
- b. en région rurale, facilitera l'accès à la propriété individuelle et collective;
- c. financera suffisamment la Régie du logement et établira des délais raisonnables pour le traitement des causes des locataires;
- d. créera un registre national des baux;
- e. luttera contre la spéculation immobilière et foncière qui fait monter le coût du logement.

1.20 POLITIQUE EN ITINÉRANCE

Québec solidaire adoptera une

politique globale en itinérance, incluant les autochtones en milieu urbain.

Notamment, cette politique :

- a. allouera les budgets suffisants pour intervenir dans tous les domaines pertinents, y compris le droit de toute personne à circuler et à vivre librement dans les villes (le « droit de cité »);

- b. luttera contre la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance;

- c. obligera les différents ministères :

- à étudier l'impact de leurs mesures sur les personnes les plus vulnérables,
- à s'assurer que personne n'est exclu des programmes proposés.

1.21 SOUTIEN AUX FEMMES AUTOCHTONES

Québec solidaire soutiendra les femmes autochtones dans leur lutte pour faire respecter leurs droits fondamentaux (dont le droit à la sécurité) et augmentera le financement des organismes qui les aident.

1.22 INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Pour faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles, Québec solidaire :

- a. favorisera leur accès aux emplois dans la fonction publique et dans les entreprises privées de plus de 50 employé-es;

- b. facilitera la mise à niveau de leurs connaissances et expériences, et la reconnaissance de leurs diplômes étrangers;

- c. aidera les femmes immigrantes à apprendre le français, à étudier et à avoir accès au marché du travail;

- d. financera davantage les organismes communautaires travaillant avec les personnes issues des communautés culturelles et de l'immigration;

- e. abolira le délai de carence pour l'aide de dernier recours et l'assurance-maladie.

1.23 DROITS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Pour protéger les droits des travailleuses et travailleurs étrangers, Québec solidaire :

- a. leur donnera le droit de changer d'employeur et de choisir leur lieu de résidence;
- b. leur permettra de continuer à résider et à travailler au Québec si leur séjour doit se prolonger à cause d'une plainte;
- c. leur fournira le soutien nécessaire en cas de violation de leurs droits ou d'accident du travail;
- d. obligera les employeurs à leur remettre un contrat de travail dans leur langue;
- e. assurera l'inspection automatique des employeurs et des milieux de travail;
- f. permettra aux travailleuses et travailleurs étrangers agricoles* d'avoir accès aux programmes communautaires d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration;
- g. appliquera la Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques.

* Les aides familiales ont déjà accès à ces programmes.

1.24 SOUTIEN AU SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Pour reconnaître le rôle essentiel des organismes communautaires, Québec solidaire :

- a. respectera l'autonomie de leur organisation;
- b. augmentera peu à peu le financement de leur mission de base.

1.25 CRÉATION ET PRODUCTION CULTURELLES

Pour permettre à tous les gens de pratiquer les arts et pour soutenir les artistes professionnels dans leurs activités de création et de production, Québec solidaire :

- a. augmentera le financement de projets artistiques professionnels et appuiera les pratiques alternatives et émergentes partout au Québec;
- b. soutiendra la présence internationale des artistes et artisans du Québec;
- c. assurera l'accès à quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire;
- d. soutiendra la pratique amateur des arts pour toute la population, surtout en région.

1.26 CULTURE NUMÉRIQUE

Pour favoriser la culture numérique, Québec solidaire :

- a. soutiendra la recherche et l'expérimentation sur Internet de modèles basés sur le partage et la création collective, en particulier là où des licences libres seront utilisées;
- b. adaptera les programmes actuels de financement de la culture pour qu'ils s'appliquent aux projets numériques;
- c. diversifiera les logiciels utilisés dans l'enseignement, en donnant la plus grande place au logiciel libre.

POUR L'AMOUR
D'UN QUÉBEC LIBRE



Comme tous les peuples du monde, celui du Québec a le droit de décider de son avenir. Il a le droit de choisir librement son statut politique, de préserver sa langue, sa culture et sa diversité. Il le fera en respectant les droits des peuples autochtones et en favorisant des relations internationales plus solidaires.

Québec solidaire propose de repenser la démocratie pour faciliter la participation des gens aux décisions dans les villes, villages, quartiers, régions, etc. Des leviers de l'État devront être créés ou consolidés pour nous permettre de décider pour nous-mêmes.

Souveraineté

2.1 ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Québec solidaire reconnaît au peuple du Québec le droit de choisir ses institutions et son statut politique.

Dès son arrivée au pouvoir, Québec solidaire lancera une démarche d'assemblée constituante. Pendant cette démarche, il défendra l'objectif de faire du Québec un pays tout en garantissant l'indépendance de l'Assemblée constituante.

L'Assemblée :

- a. sera élue au suffrage universel, composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes, et représentative de la société québécoise dans sa diversité;
- b. mènera un vaste processus de démocratie participative pour consulter la population du Québec sur :
 - les valeurs, les droits et les principes sur lesquels doit reposer la vie commune,
 - le statut politique du Québec,
 - la définition de ses institutions;
- c. élaborera, à partir des résultats de cette consultation, un projet de constitution qui sera soumis à la population par référendum.

2.2 DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur souveraineté. Pour reconnaître leurs droits, Québec solidaire :

- a. fera adopter la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones par l'Assemblée nationale et la mettra en application;
- b. liera tout projet de développement sur le territoire des communautés autochtones à la signature d'une entente avec ces communautés pour s'assurer que le projet leur convient;
- c. aidera les communautés autochtones à conserver leurs langues traditionnelles.

(voir aussi 1.20, 1.21)

2.3 QUÉBEC DANS LE MONDE

Québec solidaire veut travailler à bâtir un monde qui respecte les droits des peuples et des individus, un monde qui se donne les moyens de combattre la pauvreté et la pollution.

Dans ce but, Québec solidaire :

- a. développera des relations internationales équitables, solidaires et respectueuses de l'environnement;
- b. cherchera à remplacer les accords de libre-échange actuels (ex. l'ALÉNA*) par des ententes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie;

*Accord de libre-échange nord-américain

- c. s'opposera à la signature de toute nouvelle entente commerciale qui ne remplirait pas ces conditions,

notamment l'AÉCG* avec l'Union européenne ;

*Accord économique et commercial global

d. créera une agence de solidarité internationale pour promouvoir la paix, les droits humains, un développement juste et écologique, et l'égalité entre les hommes et les femmes.

2.4 TRAVAILLER POUR LA PAIX

Un gouvernement de Québec solidaire défendra la paix et luttera contre l'impérialisme.

Dans ce but, Québec solidaire :

- a. rejettera toute politique militariste canadienne et étrangère;
- b. favorisera la conversion de l'industrie militaire;
- c. interdira la publicité et le recrutement des forces armées dans les établissements d'enseignement.

2.5 LANGUE FRANÇAISE

Pour faire de la langue officielle du Québec la langue commune dans tous les espaces de vie collective, Québec solidaire :

- a. raffermira l'application de la Charte de la langue française dans tous les milieux de travail;
- b. élargira sa portée aux entreprises de 10 employé-es et plus;
- c. interdira le recours aux écoles passerelles;
- d. reconnaîtra le droit, pour quiconque réside au Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.

Démocratie

2.6 RÉFORME ÉLECTORALE

Pour favoriser une vraie démocratie et la participation à la vie politique, Québec solidaire :

a. modifiera le mode de scrutin afin de mieux refléter la proportion des votes obtenus par chaque parti :

- 60 % des personnes députées seront élues comme actuellement pour représenter une circonscription;
- les autres 40 % seront répartis entre les régions pour que le nombre total des personnes élues respecte la proportion des votes obtenus par chaque parti dans chaque région et à l'échelle du Québec.

b. créera une Commission de la vie démocratique et de la citoyenneté.

Son mandat sera d'étudier des questions comme l'imputabilité des parlementaires, la possibilité de les destituer et la représentation paritaire des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale.

2.7 POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS ET DES RÉGIONS

Le développement des localités, des villes et des régions doit avoir comme premier but d'améliorer les conditions de vie. La prise des décisions à ce sujet revient donc aux gens qui y vivent.

Dans ce but, Québec solidaire :

a. rendra les instances municipales et régionales plus démocratiques, entre autres par :

- l'élection au suffrage universel des préfets de MRC (municipalités régionales de comté),
- des mécanismes de démocratie directe comme le budget participatif;

b. leur transférera des pouvoirs, des responsabilités et des ressources appartenant jusqu'ici à l'État;

c. les consultera sur tout projet d'exploitation des ressources naturelles qui toucherait leur territoire.

2.8 GESTION DES CÉGEPS ET DES UNIVERSITÉS

Pour que les cégeps et les universités répondent vraiment aux priorités de la communauté et de la société, Québec solidaire :

a. démocratisera la gestion des cégeps et des universités;

b. mandatera le Vérificateur général du Québec pour vérifier périodiquement les livres et comptes des universités.

2.9 INFORMATION OUVERTE ET ACCESSIBLE

Pour favoriser la démocratie par une information ouverte et accessible, Québec solidaire :

a. créera un comité interministériel du numérique pour l'information ouverte;

b. élaborera un plan stratégique global sur les divers aspects de l'information ouverte et du numérique.

Leviers de l'État

2.10 INSTITUTIONS FINANCIÈRES D'ÉTAT

Pour favoriser une économie au service du bien commun, Québec solidaire :

a. rendra la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) imputable devant l'Assemblée nationale et augmentera la représentation citoyenne à son conseil d'administration;

b. reverra le rôle de la Caisse pour soutenir un développement économique fondé sur des valeurs sociales et environnementales et sur la création d'emplois;

c. assurera à Investissement Québec le budget nécessaire pour soutenir efficacement les nouvelles entreprises, en particulier les PME, les coopératives et les entités d'économie sociale;

d. en cas de fermeture ou délocalisation d'entreprises,

- prendra possession des installations en bon état pour les transmettre à une nouvelle entreprise;

e. en cas de mises à pied massives,

- imposera à l'entreprise une amende compensatoire pour aider les personnes mises à pied,
- nationalisera une entreprise qui serait solvable ou récidiviste;

f. en cas de fermeture, de délocalisation ou de mises à pied massives, s'assurera que :

- l'entreprise rembourse les fonds reçus de l'État et respecte ses obligations envers ses employé-es et envers le Québec,
- la CPDQ soutient la création de coopératives de travailleurs et travailleuses si l'entreprise est viable.

2.11 CRÉATION D'UN PÔLE BANCAIRE PUBLIC

Dans un Québec indépendant, Québec solidaire :

a. créera une banque publique pour fournir des services bancaires aux institutions publiques et proposer des services bancaires aux ménages et aux entreprises;

b. réglementera le secteur bancaire, notamment pour interdire la spéculation sur les devises et contrôler les frais bancaires imposés aux clients.

2.12 OUTILS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, DE CLIMAT ET DE TRANSPORTS

Pour réaliser ses objectifs en matière d'énergie, de climat et de transports, Québec solidaire :

- a. créera Énergie-Québec pour chapeauter tout le domaine de l'énergie;
- b. placera les entreprises de ce domaine sous contrôle public et nationalisera le développement de l'énergie éolienne;
- c. redonnera à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population.

2.13 CONTRATS PUBLICS

Québec solidaire redonnera aux ministères le personnel et le savoir-faire suffisants pour mieux lutter contre la corruption, la surfacturation et la collusion dans les contrats publics.

2.14 SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ POLICIÈRE

Pour éviter les abus policiers, Québec solidaire :

- a. créera un organisme indépendant, impartial et transparent de surveillance et d'enquête sur la police;
- b. abrogera :
 - l'article 500.1 du Code de la sécurité routière,
 - tout règlement municipal limitant abusivement la liberté de réunion pacifique protégée par la loi (dont le règlement P-6 à Montréal).

POUR L'AMOUR
D'UN QUÉBEC VERT



Pour Québec solidaire, la croissance économique n'est pas un but en soi. L'économie doit être solidaire, démocratique et écologique. Elle doit favoriser le bien-être collectif, assurer le respect des droits et préserver une planète viable maintenant et pour les générations à venir.

Une économie selon nos valeurs

3.1 ÉNERGIE ET CLIMAT

Québec solidaire réduira les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2020 et de 95 % d'ici 2050 grâce à :

- un plan pour abandonner l'énergie fossile d'ici 2030;
- l'interdiction d'explorer ou de produire de l'énergie fossile ou nucléaire
- l'opposition à tout transport de pétrole de schiste, de gaz de schiste ou de pétrole des sables bitumineux au Québec;
- un programme d'efficacité énergétique incluant la rénovation des bâtiments existants et des normes plus ambitieuses pour les nouveaux bâtiments.

(voir aussi 2.12)

3.2 TRANSPORTS

Québec solidaire mettra en priorité l'accès au transport collectif par :

- un plan pour augmenter et électrifier le transport collectif et pour le rendre gratuit en 10 ans;
- des solutions alternatives pour le transport des personnes en régions moins peuplées;
- un soutien au transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable.

3.3 SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Québec solidaire établira une politique de souveraineté alimentaire pour soutenir et favoriser :

- l'accès, dans tous les quartiers, villages et régions, à des aliments sains et produits localement;
- la promotion et l'étiquetage des produits locaux;
- la mise en place d'une cote éthique et écologique pour informer les gens sur les produits alimentaires locaux et étrangers, y compris sur la présence d'OGM;
- le commerce équitable.

3.4 TERRES AGRICOLES, OCCUPATION DU TERRITOIRE ET RURALITÉ

Pour garantir la protection du territoire agricole et son occupation dynamique, Québec solidaire :

- reconnaîtra les fonctions économiques, sociales et écologiques de l'agriculture, et établira un nouveau contrat social entre la société québécoise, le monde agricole et le milieu rural;
- empêchera toute spéculation foncière sur les terres agricoles;
- élaborera une politique de la ruralité basée sur la collaboration des instances et le respect des écosystèmes;
- favorisera la propriété des terres par des agriculteurs et agricultrices.

3.5 RELÈVE ET INNOVATION

Pour soutenir la relève agricole, Québec solidaire :

- encouragera les petites productions diversifiées et innovantes;
- soutiendra la mise en culture des petites terres;

c. offrira à la relève :

- un capital patient pour l'acquisition de terres,
 - un meilleur soutien financier pour le démarrage d'entreprises agricoles,
 - plus de flexibilité dans les critères des dépenses admissibles à la subvention à l'établissement;
- d. modifiera la loi pour favoriser le pluralisme syndical;
- e. permettra la propriété collective des fermes et des terres agricoles;
- f. assurera un partage équitable des quotas de production avec la relève agricole.

3.6 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Pour favoriser des activités économiques diversifiées dans toutes les régions, Québec solidaire :

- augmentera le financement des instances régionales démocratiques vouées au développement social et économique;
- soutiendra les entreprises locales qui transforment au Québec des ressources et des produits issus de ses régions;
- soutiendra les instances des Premières Nations vouées au développement économique et social;
- soutiendra la relève locale;
- aidera les entreprises socialement et écologiquement responsables, notamment les PME;
- favorisera l'émergence d'entreprises autogérées et socialisées.

Dans les régions rurales, Québec solidaire :

- g. maintiendra les services offerts et adoptera une politique pour augmenter la population hors des grands centres;
- h. soutiendra les municipalités rurales dans leurs efforts de développement.

3.7 RESSOURCES NATURELLES

Pour que le Québec redevienne maître de ses ressources, Québec solidaire :

- a. nationalisera l'exploitation des ressources stratégiques, dont le domaine de l'énergie;
- b. établira un partenariat majoritaire avec l'exploitant des autres ressources;
- c. mettra en place un système adéquat de redevances à répartir équitablement entre les régions et l'État;
- d. assurera que la deuxième et la troisième transformation s'effectuent au Québec, d'abord dans les régions où les ressources sont extraites;
- e. éliminera la suprématie de la Loi sur les mines et accordera aux collectivités concernées un droit de veto sur les permis miniers;
- f. imposera une évaluation environnementale et une consultation publique avant d'accorder tout permis d'exploration ou d'exploitation;
- g. mettra en œuvre l'aménagement écosystémique de la forêt pour maintenir la biodiversité;
- h. planifiera les coupes forestières pour qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt.

3.8 RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Pour des relations économiques internationales équitables, solidaires et respectueuses de l'environnement, Québec solidaire :

- a. cherchera à remplacer les accords de libre-échange actuels (ex. l'ALÉNA*) par des ententes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie;

*Accord de libre-échange nord-américain

- b. s'opposera à la signature de toute nouvelle entente commerciale qui ne remplirait pas ces conditions, dont l'AÉCG* avec l'Union européenne.

*Accord économique et commercial global

3.9 CHOIX SOLIDAIRES EN ÉCONOMIE

Pour que l'économie favorise le bien-être collectif et le respect des droits, Québec solidaire :

- a. encouragera les entreprises qui créent des emplois tant pour les femmes que pour les hommes, et qui respectent l'environnement et les valeurs sociales;
- b. éliminera graduellement les productions nocives, désuètes ou inutiles;
- c. entre autres, favorisera la conversion de l'industrie militaire.

Protéger l'environnement

3.10 BIODIVERSITÉ

Québec solidaire protégera la biodiversité en portant les aires protégées à 20 % du territoire.

3.11 DROIT À L'EAU

Québec solidaire reconnaîtra le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement.

3.12 GESTION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

En accord avec sa politique de décentralisation, Québec solidaire planifiera l'aménagement du territoire région par région.

Pour limiter notre empreinte écologique et protéger les terres agricoles, les forêts et les milieux humides, cet aménagement :

- a. favorisera l'utilisation maximum et la densification des territoires déjà bâtis;
- b. favorisera l'implantation de milieux de vie sains, la qualité de vie et le verdissement des villes;

- c. autorisera les nouveaux développements ou la revitalisation à condition que des transports efficaces et accessibles y soient offerts;
- d. établira une ceinture verte autour des grands centres urbains;
- e. favorisera l'agriculture urbaine et de proximité.

INDEX

Accès à l'information.....	2.9	Délocalisation d'entreprise.....	2.10 d-f
AÉCG (Accord économique et commercial global).....	2.3 b ou 3.8 b	Démocratie.....	1.5 a, 1.6 (intro D), 1.25 (intro D), 2.1, 2.3 b, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9 (intro), 3.6 a, 3.8 a
Agricoles (terres).....	3.4, 3.5 c-e, 3.12	Démocratie participative.....	2.1 b, 2.7 a
Agricoles (travailleurs étrangers).....	1.23 f	Démographie.....	3.6 g
Agriculteurs et agricultrices.....	3.4d, 3.5	Développement.....	2.2 b, 2.3 d, 2.7, 2.10 b, 3.3, 3.6, 3.9
Agriculture.....	3.4, 3.5, 3.12 e	Domestiques (travailleuses).....	1.23 g
Agriculture urbaine et de proximité.....	3.12 e	Données ouvertes.....	2.9 b
Agroalimentaire.....	3.3	Droits.....	1.9 (D), 1.13 a (D), 1.14, 1.16 d-e-f, 1.20 a, 1.21, 1.22 d (D), 1.23, 2.1 b, 2.2, 2.3, 2.5 d, 2.14 a (D), 3.8 a, 3.9, 3.11
Aide financière aux études.....	1.3 d, 1.4d, 1.5 e, 1.18 d	Droits (organismes de défense).....	1.24 (D)
Aide sociale.....	1.3 d, 1.18	Droits humains.....	2.3, 2.4
ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain).....	2.3 b ou 3.8 b	Droits syndicaux.....	1.14
Alimentation.....	1.4 b, 3.3 a	Eau.....	3.4 c (D), 3.7 c (D), 3.11
Allocations familiales.....	1.3 a, 1.18 b (D)	École, école publique.....	1.4, 1.5, 1.6, 1.25 c, 1.26 c, 2.4 c, 2.5 c
Alphabétisation.....	1.5 d-e	Écoles passerelles.....	2.5 c
Aménagement du territoire.....	2.2 b, 2.7 c, 3.4, 3.10, 3.12	Écoles privées.....	1.6 a
Armée.....	2.4	Économie.....	1.1, 2.10, 2.11, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9
Art (alternatif, émergent, artistes, etc.).....	1.25	Économie sociale.....	2.10 c, 3.9 a (D)
Assemblée constituante.....	2.1	Écosystèmes.....	3.4 c, 3.7 g
Assurance parentale.....	1.3 c	Éducation.....	1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8, 1.20 a (D), 1.22 c, 1.25 c, 1.26 c, 2.4 c, 2.5 c, 2.8
Assurance-médicaments.....	1.10 a	Éducation aux adultes.....	1.5 e
Autochtones.....	1.8 a, 1.20, 1.21, 2.2, 3.6 c	Efficacité énergétique.....	3.1 d
Banlieues.....	3.12 a	Égalité en emploi.....	1.13, 1.22 a (D)
Banque.....	2.11	Égalité entre les femmes et les hommes.....	1.13 b-c, 2.1 a, 2.3 d, 2.4, 2.6 b, 2.8 a (D), 3.9 a
Biodiversité.....	3.7 g, 3.10	Élections.....	2.6 a, 2.7 a
Briseurs de grève.....	1.14 b	Électrification des transports.....	1.11 a ou 3.2 a
Budget participatif.....	2.7 a	Emploi (accès à l').....	1.22 a
Caisse de dépôt et placement (CDPQ).....	2.10 a-b-f	Emploi pour les femmes.....	1.1 d (D), 1.13 c, 3.9 a
Cégeps.....	1.7, 2.8	Employeurs.....	1.14, 1.16 e, 1.17 b, 1.23
Centres de la petite enfance (CPE).....	1.2	Empreinte écologique.....	3.12
Charte de la langue française.....	2.5	Énergie.....	1.11, 2.12, 3.1, 3.2 a, 3.7 a
Climat.....	1.11, 2.12, 3.1, 3.2	Enquête sur la police.....	2.14
Commerce équitable.....	3.3 d	Entreprise.....	1.1, 1.22 a, 2.5 b, 2.10, 2.12 b, 3.3 c, 3.6, 3.9
Communautaires (groupes, milieux, organismes).....	1.5 c-d, 1.20 a-b (D), 1.21, 1.22 d, 1.23 f, 1.24, 3.9 a	Environnement.....	1.11, 2.3, 2.7 (D), 2.10 b, 2.12, 3.1, 3.2, 3.3 (D), 3.4 a-c, 3.6 e, 3.7 f-g, 3.8, 3.9 a, 3.10, 3.11, 3.12
Communautés culturelles.....	1.8 a, 1.22, 2.1 a, 2.6 b (D)	Éolienne (énergie).....	2.12 b
Conditions de vie.....	1.9, 2.7, 3.12 b	Équité.....	1.10, 1.13, 1.17 (D), 1.25 a, 2.3, 2.6 a, 3.3 d, 3.5 f, 3.7 c, 3.8
Congés.....	1.15	Équité salariale.....	1.13 b
Constitution.....	2.1 c	Étalement urbain.....	3.12 d
Contrats publics.....	2.13	Étiquetage (en alimentation).....	3.3 b
Coopératives.....	1.9 e (D), 1.19 a, 2.10	Évitement fiscal, évasion fiscale.....	1.1 e
Culture.....	1.6 (intro D), 1.25, 1.26, 2.2 (intro D), 2.3 a (D), 2.5, 2.9, 3.12 b	Familles.....	1.2, 1.3, 1.5 c, 1.15 e
Culturelles (communautés).....	1.8 a, 1.22, 2.1 a, 2.6 b (D)		
Décentralisation.....	2.7, 3.12		
Décrochage scolaire.....	1.5		

Femmes.....	1.3, 1.9 d, 1.13 b-c, 1.17 a, 1.21, 1.22 c, 2.1 a, 2.6 b, 3.9 a
Fermeture d'entreprise.....	2.10 d-f
Fiscalité.....	1.1
Fiscalité municipale.....	1.1 g
Fonction publique.....	2.13
Forêt.....	3.7 g-h, 3.10, 3.12
Frais de scolarité.....	1.4 a
Français.....	1.22 c, 2.5
Garderies à but lucratif.....	1.2 e
Gaz à effet de serre (GES).....	3.1, 3.2 ou 1.11
Gestion des cégeps et universités.....	2.8
Gratuité (transports collectifs).....	1.11 a ou 3.2 a
Gratuité scolaire.....	1.4 a
Heures supplémentaires.....	1.16 e
Hydroélectricité.....	3.1
Immigration.....	1.22
Impérialisme.....	2.4
Indépendance.....	2.1, 2.11
Industrie militaire.....	2.4 b ou 3.9 c
Inégalités sociales et économiques.....	1.5
Infrastructures.....	1.6 b, 2.7 c, 2.9 b (D), 3.2 (D), 3.9 a (D), 3.12 b
Information.....	2.9
International.....	1.25 b, 2.3, 2.4, 3.3 d, 3.8
Internet.....	1.26, 2.9
Intimidation (milieu scolaire).....	1.5 c
Investissement Québec.....	2.10 c
Itinérance.....	1.20
Judiciarisation (itinérance).....	1.20 b
Langue.....	1.23 d, 2.2 c, 2.5
Libre-échange.....	2.3 b-c ou 3.8
Licence libre.....	1.26 a
Lock-out.....	1.4 c
Logement.....	1.19
Logiciels libres.....	2.9 b, 1.26 c
Loisir.....	1.24, 1.25 d
Lutte à la pauvreté.....	1.3, 1.4 b, 1.17, 1.18, 1.19, 1.20, 1.21, 1.24, 2.3 d
Maintien à domicile.....	1.9 b
Médecins.....	1.9 c
Médicaments (prix, production).....	1.10
Milieus humides.....	3.12
Mines.....	3.7
Mises à pied.....	2.10 e-f
Mode de scrutin.....	2.6 a
Mondialisation.....	2.3, 3.8
Municipalités.....	1.1 g, 1.22 a (D), 2.7, 3.6 h
MRC (municipalité régionale de comté).....	2.7 a, 3.4 c (D)
Nationalisation.....	2.10 e, 2.12 b, 3.7 a
Normes du travail.....	1.15, 1.16
Nucléaire.....	3.1 b, 3.9 b
Numérique.....	1.26, 2.9
Organismes génétiquement modifiés (OGM).....	3.3 c
Paix.....	2.3 d, 2.4
Paliers d'imposition.....	1.1 a-b
Parité.....	2.1 a, 2.6 b, 2.8 a (D)
Participation citoyenne.....	2.1 b, 2.6 b, 2.7 a
Pauvreté.....	(voir Lutte à la pauvreté)
Pays.....	2.1, 2.11
Pensions alimentaires pour enfants.....	1.3 d, 1.18 b
Permis de travail temporaire.....	1.23
Persévérance scolaire.....	1.5
Personnes âgées.....	1.9 b, 1.17
Petite enfance (Services à la).....	1.2
Pharma-Québec.....	1.10 b
PME (petites et moyennes entreprises).....	2.10 c, 3.6 e
Police.....	2.14
Politique étrangère.....	2.3, 2.4, 3.8
Pollution.....	(voir Environnement)
Première ligne (santé et services sociaux).....	1.9
Premières Nations (voir : Autochtones).....	1.8 a, 1.20, 1.21, 2.2, 3.6 c
Prêts et bourses.....	1.3 d, 1.4d, 1.5 e, 1.18 d
Privatisation (système de santé).....	1.9 e
Proches aidants.....	1.9 b
Produits locaux.....	3.3
Proportionnelle (représentation, mode de scrutin).....	2.6 a
Propriété collective ou individuelle (Logement).....	1.19 b
Publicité.....	2.4 c
Quotas de production.....	3.5 f
Recherche.....	1.7, 1.10 b (D), 1.26 a, 2.12 a (D)
Redevances sur les ressources naturelles.....	3.7 c
Référendum.....	2.1 c
Réforme électorale.....	2.6
Régie du logement.....	1.19 c-d
Régime des rentes du Québec.....	1.17
Régions.....	1.2 a, 1.5 e (D), 1.8, 1.11 b, 1.19 b, 1.22 d, 1.25 a-d, 2.6 a, 2.7, 3.2 b, 3.3 a, 3.6, 3.7 c-d, 3.10 b (D) 3.12
Relations internationales.....	2.3, 2.4, 3.8
Relève (agriculture, PME, etc.).....	3.5, 3.6 d
République.....	2.1
Ressources naturelles.....	2.2 b, 2.7 c, 3.1, 3.3, 3.6 b, 3.7
Retour aux études.....	1.5 e
Retraite.....	1.17, 2.10 f (D)
Revenu minimum garanti.....	1.4d, 1.18

Ruralité	1.19 b, 3.4, 3.6 g-h
Sables bitumineux (pétrole des)	3.1 c
Sage-femme	1.9 d
Salaire minimum	1.12
Santé.....	1.6 b, 1.9, 1.10, 1.20 a (D), 1.22 e
Schiste (gaz ou pétrole de).....	3.1 b,c, 3.9 b
Sécurité publique	2.14
Services de garde.....	1.2
Services sociaux	1.9
Solidarité internationale	2.3
Soutien à domicile	1.9 b
Souveraineté	2.1, 2.2, 2.11
Souveraineté alimentaire.....	3.3
Spéculation immobilière.....	1.19 e, 2.11 b, 3.4 b
Statut politique.....	2.1, 2.2
Supplément au revenu.....	1.18
Syndicalisme	1.14, 3.5 d
Système de santé public	1.9
Taxe santé	1.9 e
Temps supplémentaire	1.16 e
Terres agricoles.....	3.4, 3.5 c-e, 3.12
Territoire	2.2 b, 2.7 c, 3.4, 3.10, 3.12
Transformation des ressources (2e et 3e)	3.6 b, 3.7 d
Transports	1.1.1, 2.12 c, 2.13, 3.2, 3.9 a (D), 3.12 c
Travail	1.7 b, 1.12, 1.13, 1.14, 1.15, 1.16, 1.17, 1.22 a-b, 1.23, 2.5 a-b
Travail autonome	1.17 a
Travail invisible.....	1.17 a
Travail précaire.....	1.13 a (D), 1.16
Travailleurs étrangers temporaires	1.23
Université.....	1.4 a, 1.7, 1.8, 2.8, 2.11 a (D)
Université du Québec.....	1.8 b
Uranium	3.1 b, 3.9 b
Urgence (Santé)	1.9
Vacances	1.15 a
Valeurs sociales et environnementales.....	1.1 d (D) 2.10 b, 3.9 a
Villes	1.20, 2.7, 3.12
Violence (lutte à la)	1.5 c, 1.21, 2.4
Vote.....	2.6 a

N. B. : Les références suivies d'un (D) renvoient uniquement à la version détaillée de la plateforme.

Québec solidaire
7105, rue Saint-Hubert, bureau 304
Montréal (Québec) H2S 2N1



twitter.com/quebecsolidaire
facebook.com/quebecsolidaire

PAYÉ ET AUTORISÉ PAR ALAIN TREMBLAY, AGENT OFFICIEL DE QUÉBEC SOLIDAIRE
IMPRIMÉ PAR QUADRISCAN, 6600 SAINT-URBAIN, MONTRÉAL (QC) H2S 3G8